

Communiqué de presse

011/25

Montreuil, le 19 mars 2025

Par son mépris et sa volonté de contourner le code du travail, AXESS enterre la convention collective unique étendue de la BASS !

Mardi 18 mars, la CGT et toutes les Organisations syndicales de salarié-e-s de la BASSms ont quitté la table des négociations de la CMP, pour faire suite à la présentation du projet employeur sur la durée du temps de travail, en vue de la construction d'une CCUE.

Pour la première fois que la confédération d'employeurs AXESS dévoilait des éléments de leur projet sur la thématique temps de travail, congés... les représentants des salarié-e-s n'ont pas été déçus du voyage !

Tous ont été stupéfaits et consternés par la vision portée par les employeurs de la BASSms, celle d'un projet régressif, d'une déréglementation, d'une remise en cause complète des droits en vigueur, très loin de répondre à l'impératif de rendre notre secteur plus attractif !

C'est, au contraire, tout l'inverse : durée maximum quotidienne de travail portée à 12 heures sans négociation préalable ou accord de la DREETS ; passage de la durée de travail hebdomadaire à 48 heures, dans la limite d'une moyenne de 46 heures sur 12 semaines consécutives sans nécessité de mettre en place un accord ; temps de repos quotidien abaissé à 9 heures, congés conventionnels de 6 jours / an au lieu des congés trimestriels actuellement au nombre de **18 et 24 jours...**

Ce serait une régression sans précédent, qui loin de renforcer l'attractivité, porte en elle les germes d'un mal-être au travail accru, d'une usure professionnelle précoce, le travail en 12 heures générant des atteintes à la santé physique et psychique des salarié-e-s, tels que l'épuisement, les troubles du sommeil, etc.

La CGT et les autres OS dénoncent la casse des conquits conventionnels et des dispositions qui relèvent du Code du travail (soit le minima), ce qui représente un recul effroyable pour les salarié-e-s du secteur dans une convention collective.

La CGT et toutes les OSS appellent à une mobilisation de masse le 1^{er} avril prochain pour défendre et améliorer les garanties collectives.